



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Convocation : 8 novembre 2021

Affichage : 17 novembre 2021

Étaient présents : Gérard Collet, Jean-Luc Point, Delphine Rousseau, Françoise Thomas-Collet, Alain Servaes, Roger Boismureau, Christelle Drahonnet, Christian Bory, Joëlle Charieau, Laetitia Poulter et Dominique Martinet.

Secrétaire de séance : Françoise Thomas-Collet.

### **Approbation des CR des réunions des conseils des 20 septembre et 8 octobre 2021**

- Le CR de la réunion du 20 septembre est approuvé à la majorité (10 voix pour – 1 abstention)
- Le CR de la réunion du 8 octobre est approuvé à l'unanimité

### **Service technique communal "Le Chiron" - travaux en régie**

Après avoir entendu le maire détailler les frais de personnel et celui des fournitures mis en œuvre dans le cadre des travaux en régie, le conseil, à l'unanimité, l'autorise à passer les écritures correspondantes :

- Main-d'œuvre : 6 675,00 €
- Fournitures : 7 739,12 €
- Total : 14 414,12 €

Et vote la décision modificative nécessaire aux opérations d'ordre budgétaire afin de transférer les dépenses de fonctionnement en investissement pour la somme de 14 415 €. Ces écritures ne donnant pas lieu à des mouvements de fonds

### **Vente du local technique des Maisons blanches**

Monsieur le maire rappelle la décision du conseil en date du 20 septembre 2021 de vendre le local technique des Maisons blanches devenu inutile depuis l'acquisition de l'ensemble immobilier dit "Le Chiron".

Un notaire a été consulté. Après visite sur place, il a estimé ce local à 15 000 €.

Après débat, le conseil, à la majorité (10 voix pour – 1 abstention) décide :

- de retenir l'évaluation du notaire,
- de charger le maire de passer une annonce dans le bulletin communal la Plume,
- si à fin février 2022, ce local n'est pas vendu, le maire devra remettre ce dossier à l'ordre du jour du premier conseil suivant.

### **Recensement de la population**

La commune percevra une subvention de l'Etat d'environ 800 € pour participation aux frais générés dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera en janvier/février 2022.

Le maire propose d'affecter la totalité de cette somme au règlement de l'indemnité (charges comprises) versée à l'agent recenseur qui aura le statut d'intérimaire employé par le Centre de gestion 79.

A l'unanimité, cette proposition est adoptée.

### **Avis sur le parc éolien de Paizay-Naudouin- Embourie (Charente)**

Le conseil est appelé à donner son avis sur ce projet situé à moins de 6 km du territoire de la commune de Loubillé. Après débat, les membres du conseil émettent un avis défavorable (1 voix pour – 4 abstentions – 6 voix contre).

Sur la proposition d'un élu, le document envoyé au commissaire enquêteur détaillera les "considérants" justifiant l'avis défavorable.

Cet élu est chargé de préparer ce document qui devra être soumis aux élus lors d'un nouveau conseil municipal qui devra se tenir au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique fixée au 9 décembre 2021.

Ce n'est qu'à l'issue de ce nouveau conseil que la position des élus sera définitivement validée.

### **Régime indemnitaire RISSEEP**

Pour répondre aux interrogations de certains élus peu familiarisés avec les modalités d'attribution des indemnités entrant dans le cadre du RIFSEEP, le maire en explique les grandes lignes. Il précise que le conseil sera appelé à délibérer sur ce dossier au plus tard fin mars 2022 (respect du délai de "revoyure" de 4 ans).

Les élus prennent acte des explications données.

### **Rénovation de la Grand rue**

Monsieur le maire rend compte de son entretien avec une représentante d'ID 79, cellule d'ingénierie du Conseil départemental des Deux Sèvres.

En première analyse, ce projet paraît supportable par les finances de la commune.

ID 79 propose une assistance à maître d'ouvrage.

Cette assistance consisterait à rédiger le cahier des charges servant de support à un appel d'offres en vue de sélectionner un maître d'œuvre et à accompagner la municipalité jusqu'au choix final.

Cette prestation est facturée 600 € (2 jours à 300 €).

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer la convention proposée par ID 79.

### **Eglise - prise en charge des dépenses de fonctionnement**

Monsieur le maire fait un rapide rappel de la répartition des dépenses liées à l'entretien de l'église de Loubillé en précisant ce qui est à la charge de la commune (propriétaire) et de la "communauté chrétienne" (locataire).

Depuis de nombreuses années, les coûts des fluides (eau, électricité, gaz pour le chauffage) sont pris en charge par la commune.

Sans méconnaître la loi de séparation de l'église et de l'Etat, les membres du conseil, comme leurs prédécesseurs, considèrent qu'il n'est pas envisageable de se désintéresser de ce dossier, au risque de pénaliser les fidèles de l'église.

Sous réserve d'une opposition des autorités de tutelle, à l'unanimité, les membres du conseil confirment la position constante des municipalités successives de prendre en charge le coût des fluides.

### **Guide de l'éolien édité par Mellois en Poitou**

Monsieur le maire présente et commente le "guide des bonnes pratiques de projets éoliens" édité par la communauté de communes.

Les élus prennent acte de cette présentation.

### **Questions/informations diverses :**

#### **Point sur le déploiement des nouveaux conteneurs à déchets**

Le maire rappelle que cette opération qui modifie les habitudes de la population en ce qui concerne la collecte des déchets, est actuellement en phase de test jusqu'à la fin de l'année.

Les élus sont invités à faire remonter à la municipalité les éventuelles anomalies qu'ils pourraient constater ou dont ils auraient eu connaissance.

#### **Gobelets contremarqués avec le logo de la commune**

Le maire propose l'achat de 100 gobelets réutilisables et contremarqués avec le logo de la commune, qui seraient offerts aux participants au vin d'honneur servi lors de la cérémonie des vœux du maire en janvier prochain.

Coût : 158 € HT

A l'unanimité, cette proposition est adoptée.

#### **Repas des aînés**

Considérant l'évolution inquiétante de la pandémie Covid 19 et refusant de prendre tout risque d'ordre sanitaire, à l'unanimité, le conseil décide d'annuler le "repas des aînés" prévu pour le 27 novembre.

Le principe d'un "colis de Noël" offert à tous les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus, est retenu.

Les membres de la commission "fêtes et cérémonies" sont chargés de ce dossier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

*La secrétaire de séance*